

mencer à songer sérieusement à la possibilité d'étatiser nos ressources en gaz naturel et en pétrole.

Je me permets de rappeler à la Chambre un sondage d'opinion effectué il y a quelques semaines démontrant que la majorité de la population canadienne pense maintenant que l'on devrait songer à la possibilité d'étatiser nos ressources énergétiques. Ces ressources sont en effet très profitables. En Saskatchewan, par exemple, on prévoit que 117 millions de dollars sortiront de la province cette année sous la forme de profits provenant de l'industrie gazière et pétrolière et qu'en Alberta ce chiffre s'élèvera à environ 868 millions.

Si nos ressources énergétiques étaient étatisées, nous pourrions accroître notre capacité de raffinage et notre industrie pétrochimique deviendrait plus avancée. Nous pourrions consacrer les profits qui en proviendraient à l'implantation d'autres industries manufacturières en ce pays et à une foule de projets dans les secteurs industriels, miniers et énergétiques comme ce pays n'en a jamais vu auparavant mais qu'il devra voir naître si nous voulons demeurer un pays uni et libre au 21^e siècle.

Monsieur l'orateur, je constate que mon temps est écoulé.

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, comme première observation dans le débat sur les problèmes d'ordre énergétique qui se poseront au Canada dans les prochaines années, je signale qu'adopter la proposition de l'orateur précédent reviendrait à dire que nous aurions avantage à diminuer notre commerce. Je ne le pense pas. En tant que nation nous ne pouvons pas oublier qu'il existe une pénurie d'énergie dans le monde, aux États-Unis surtout. Nous ne pouvons pas nous dérober aux changements qui se produisent partout pas plus que nous pouvons fermer les yeux sur les pénuries d'aliments, les grandes famines et les événements politiques.

Dans l'étude des relations qu'il y aurait lieu pour nous d'établir avec les États-Unis—lesquels, somme toute, représentent le seul pays qui peut se permettre d'acheter notre énergie coûteuse—il me semble que nous devrions tenir compte de certains faits historiques touchant l'exportation de gaz et de pétrole. Depuis pour ainsi dire toujours le Canada a manqué de pétrole. Seulement en 1954, avec la découverte de Leduc notre pays a-t-il pu réussir à produire suffisamment de gaz et de pétrole. Le centre du Canada et les Prairies devaient compter sur les importations des États-Unis. Si ces derniers ne nous avaient pas vendu de pétrole, l'économie canadienne aurait sérieusement stagné pendant longtemps et le chiffre de notre population ne serait probablement que la moitié ou les deux tiers de ce qu'il est. L'agriculture de l'Ouest canadien, par exemple, ce serait développée beaucoup moins rapidement qu'elle ne l'a fait.

Le Canada est aujourd'hui devenu l'une des rares nations occidentales industrialisées dont les ressources de pétrole et de gaz suffisent à ses besoins immédiats. Sachant qu'il n'y a pas 20 ans, notre production de pétrole et de gaz était pratiquement nulle, on se rappellera toutefois que les temps changent, et pas toujours en notre faveur.

Dans sa proposition, l'honorable député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas) parle de la réduction des expéditions d'essence vers les États-Unis. J'estime que cette diminution va tout à fait à l'encontre des nombreuses tentatives que nous avons faites pour accroître les exportations de produits plus épurés, objectif de nombreux gouvernements depuis longtemps et objectif du NPD. Au

Régie des produits pétroliers

Manitoba, le gouvernement NPD s'est engagé à exporter plus de matériaux transformés. N'oubliant pas non plus que nous pouvons raffiner et réexporter le pétrole du littoral qui est excédentaire. Nous pouvons acheter au Moyen-Orient tout le pétrole dont nous avons besoin sans user nos propres ressources. Ainsi, au moins pour un moment, nous pouvons bénéficier de la pénurie qui sévit aux États-Unis.

D'une part il faut protéger le public canadien, d'autre part le fait de mettre des contrôles aux exportations des produits pétroliers épurés revient à nier une grande partie des efforts que nous avons faits pour exporter des produits épurés. C'est également une menace pour les grandes raffineries de Come-by-Chance et Melfort Point, dont la production est orientée vers le marché américain et est considérée comme excédentaire pour les besoins canadiens.

De plus, nous ne pouvons pas ignorer que le message du président au Congrès contient une évaluation qui doit situer la politique énergétique tant attendue du gouvernement canadien. L'élément important du message du président est que tous les droits en vigueur qui touchent le pétrole brut importé et les produits pétroliers ont été supprimés de même que le contrôle direct sur leur quantité. Ceci est remplacé, à dater de mai 1973, par un système d'importation par droits de permis. En vertu de ce nouveau système, les droits ne sont payés que sur la quantité de pétrole dépassant la quantité importée en avril. De 10.5c. le baril qu'ils étaient tout d'abord, ces tarifs auront atteint 21c. le 1^{er} novembre 1975.

● (2130)

D'autre part, de 1973 à 1980, la quantité de pétrole à laquelle ce droit s'applique déjà diminuera progressivement jusqu'à ce qu'en 1980, tout le pétrole sera frappé d'un droit. Les droits eux-mêmes varient selon qu'il s'agit de pétrole brut ou de produits épurés. Dans le cas des huiles résiduelles, le droit d'entrée, de 15c le baril, devrait atteindre 63c. en novembre 1975. Dans le cas de l'essence, le droit d'entrée passera de 52c. à 63c. au cours de la même période; on parle même d'un projet d'exemption pendant cinq ans, de droits d'entrée de 75c. sur le pétrole brut, destiné aux raffineries nouvelles ou agrandies aux États-Unis. En d'autres termes, le président a prévu cette motion du député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas) et les États-Unis s'approprient à augmenter considérablement les droits d'entrée sur l'essence au cours des prochaines deux années et demie.

Pour ce qui est du gaz naturel, le président a proposé que le gaz provenant de nouveaux puits ou de puits récemment orientés vers les marchés inter-États et qui continuent de produire malgré des contrats expirés ne soit plus assujéti à une réglementation des prix à la tête du puits. Dorénavant, le prix du gaz sera donc établi en fonction de la proportion de gaz naturel régi et du gaz naturel non régi. Ainsi les États-Unis prévoient donc une hausse des prix qui tiendra compte indubitablement d'une utilisation plus rationnelle de leurs ressources énergétiques par le truchement du tarif, de sorte que l'importation du pétrole brut aura la préséance sur celle des produits épurés. Les États-Unis ont anticipé sur cette motion et la considère en fonction de l'intérêt à ne pas importer d'essence ou d'autres produits épurés.

La déclaration du président au sujet du gaz naturel s'écarte aussi de la proposition que contient la motion. Il y a longtemps qu'on a constaté que le contrôle du prix du gaz naturel aux États-Unis a encouragé son gaspillage en le rendant trop bon marché. On s'en sert pour des généra-